



Montreuil, le 27 mai 2025

1

LE BEAUVAU DE LA SECURITE CIVILE

Sommaire

- Page 2-3 : Le Beauvau de la Sécurité Civile, c'est quoi ?
- Page 4 – 7 : Synthèse des positions CGT lors du Beauvau

Annexes : les questions des ateliers des différents chantiers thématiques

- Page 8 -11 : Quelles missions pour la Sécurité Civile de demain ?
- Page 12 à 15 : Une population actrice de sa résilience, un citoyen acteur de la Sécurité civile
- Page 16 à 18 : Pilotage et animation du continuum de Sécurité Civile – La gestion de crises : une approche globale
- Page 19 à 21 : Bénévoles, volontaires, professionnels – Un modèle de Sécurité Civile attractif, valorisé et protecteur
- Page 22 à 26 : Gouvernance, financement et moyens des acteurs de la Sécurité civile



Montreuil, le 27 mai 2025

LE BEAUVAU DE LA SECURITE CIVILE C'EST QUOI ?

2

Le Beauvau de la Sécurité Civile a pour but de traiter de l'ensemble des questions de la Sécurité Civile en associant tous les métiers et les interlocuteurs (élus, représentants, organisations syndicales, etc..) le contenu des échanges doit permettre de faire émerger des idées dont certaines pourraient constituer une partie d'un projet de loi porté par le ministère de l'intérieur.

Dates des différentes réunions :

23 Avril 2024 : Lancement du Beauvau de la Sécurité Civile (place Beauvau)
16 Mai 2024 : Groupe pilote (place Beauvau)
13 Juin 2024 : Missions (place Beauvau)
05 Juillet 2024 : les organisations syndicales (uniquement) en visio
25 Novembre 2024 : Rouen → résilience
11 Décembre 2024 : Mâcon → reporté au 11 Février 2025
09 Janvier 2025 : ENSOSP → reporté au 07 Février 2025
03 Février 2025 : Bordeaux → Continuum de Sécurité Civile
07 Février 2025 : ENSOSP → Modèle de Sécurité Civile
11 Février 2025 : Mâcon → Gouvernance

Les organisations syndicales étaient invitées à participer à hauteur de 2 représentants, elles ne pouvaient donc pas participer aux 5 ou 6 ateliers de chaque chantier thématique.

Seules les restitutions orales, de fin de journée, de 10 minutes (au plus) nous permettent de connaître le contenu des débats menés dans les ateliers auxquels nous n'avons pas pu participer. Contrairement aux promesses et malgré nos relances, les comptes rendus des ateliers de chaque chantier ne nous ont pas été partagés.

La synthèse des positions portées par la CGT **voir page 4**

Le calendrier de la suite du Beauvau a tendance à s'étirer.



Montreuil, le 27 mai 2025

3

Un livret Beauvau de la Sécurité Civile jeunesse avec 36 propositions vient d'être diffusé. Le questionnaire qui a reçu des milliers de réponses est en cours d'analyse.

D'un projet de loi promis avant l'été, c'est maintenant la présentation de la synthèse qui devrait être faite au ministre de l'intérieur à cette période, le projet de loi pourrait n'être présenté qu'à la rentrée (fin d'été), à cette heure le contenu ne nous a pas été communiqué, il y aura du classique (meilleure indemnisation des employeurs qui laissent leurs agents sortir), et pour les mesures plus ambitieuses, il faudra attendre pour vérifier qu'elles y sont.

La volonté de ne pas tout changer, les moyens financiers limités pour y parvenir nous amènent à penser qu'elle ne sera pas la grande loi promise d'après 2004 (loi MoSC).

Si le financement des services d'incendie et de secours est consolidé, ce sera déjà une manière d'attendre dans de meilleures conditions, la concrétisation d'une ambition pourtant affichée, à travers un autre vecteur législatif.

Ami.e.s déçu.e.s comptez-vous...

Pour ceux qui avaient pris une position d'attente, la moins inconfortable possible, vous aviez raison !!!

Nos précédentes publications sur le Beauvau de la Sécurité Civile :

24 avril 2024 :

<https://www.cgtdessdis.com/compte-rendu-du-24-avril-2024-lancement-du-beauvau-de-la-securite-civile/>

5 juin 2024 :

<https://www.cgtdessdis.com/1er-chantier-du-beauvau-de-la-securite-civile-les-missions/>

13 juin 2024 :

<https://www.cgtdessdis.com/compte-rendu-du-13-juin-2024-beauvau-de-la-securite-civile/>



Montreuil, le 27 mai 2025

SYNTHESE CGT POUR LE BEAUVAU DE LA SECURITE CIVILE

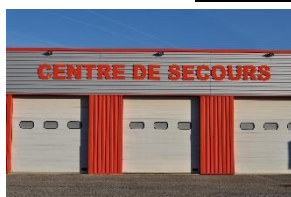
4

Dans le cadre du Beauvau de la Sécurité Civile, le découpage des thèmes et le format des réunions n'a pas permis à la CGT d'exposer sa vision de la Sécurité Civile dans le détail. Ce document vise donc à reprendre les grandes lignes qui ont pu être exprimées.

Le Collectif CGT des SDIS dresse un bilan de la Sécurité Civile en France, notamment en ce qui concerne le maillage territorial, le volontariat, les interventions et le financement.

1. État des lieux, Un maillage territorial qui s'est considérablement réduit :

- Réduction des centres de secours :



De 12 600 centres de secours en 1993, il en restait 6 192 en 2022. **La faible professionnalisation (16,8 % des effectifs) n'a pas compensé la baisse de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, entraînant une dégradation des délais d'intervention du premier engin, passant de 12 min 30 s en 2014 à 14 min et 48 s en 2023, soit une hausse de 2 min et 18 s**

- Sapeurs-pompiers volontaires : des indicateurs trompeurs

Le chiffre officiel de 198 790 sapeurs-pompiers volontaires en 2022 est discutable, car il regroupe des disponibilités, des compétences variées, faussant l'évaluation de la couverture opérationnelle.

De même, l'indicateur de durée moyenne d'engagement est biaisé par l'inclusion de volontaires « inactifs ». Bien que stable après une période de déclin, cet indicateur reste trompeur et ne reflète pas fidèlement la réalité du terrain (y sont également comptés des agents qui ne prennent pas de départs).



- La féminisation des sapeurs-pompiers :

A progressé pour atteindre un peu plus de 53 000 femmes en 2023 sans pour autant augmenter les effectifs des sapeurs-pompiers.

- Les Jeunes sapeurs-pompiers :

Sont perçus comme un vivier de recrutement, mais les statistiques ne prouvent pas leur impact sur les effectifs.

- **Point de vue du collectif CGT des SDIS :**

Un effectif dont l'augmentation n'a pas été en rapport avec les besoins pour assurer les missions de Sécurité Civile sur l'ensemble des territoires et une absence de volonté politique concrète pour enrayer cette dégradation. Nous appelons à un renforcement des



Montreuil, le 27 mai 2025

moyens humains (sapeurs-pompiers professionnels et agents des filières technique et administrative) et matériels, ainsi qu'à une meilleure reconnaissance du métier.

2. Volontariat et interventions

- Sapeurs-pompiers volontaires : un avenir incertain.

L'avenir du volontariat de sapeur-pompier reste incertain, avec une tendance à la dégradation depuis 40 ans, malgré diverses mesures depuis les années 1970. Les dispositifs actuels, coûteux et inefficaces, n'ont pas comblé les attentes. Un changement d'approche est nécessaire pour inverser la tendance comme la mise en place d'une réserve opérationnelle, permettant de garantir le service d'urgence de secours et posant un cadre.

- **Point de vue du collectif CGT des SDIS :**

Créer une réserve de sapeurs-pompiers volontaires, où seuls les réservistes pourraient effectuer des gardes programmées (10 à 20 jours/an), les autres seraient exclus de ces activités. Aujourd'hui plus de 4000 sapeurs-pompiers volontaires par jour qui assurent des gardes postées.

3. Les interventions

L'obsession de certains pour les carences, la facturation et le "recentrage des missions" ne doit pas occulter que ce recentrage a déjà en partie été réalisé.

Année	Nombres d'interventions	Incendies	SAP	AVP	Envt	prév° accdt	opé div	risq tech	Prot bien
1991	2 938 056	304 111 10,39%	833 125 28,45%	355 911 12,16%	122 821 4,19%	655 148 22,37%	656 940 22,44%		
2022	4 968 481 <i>Soit + 69,10 % entre 1991 et 2022</i>	298 109 6%	3 974 785 80%	299 516 6%			218 792 4%	53 467 1%	124 734 3%

Nous sommes passés en 1991 de 1,4 million d'interventions couvertes par différentes natures (l'appellation change) : *environnement, prévention d'un accident, opérations diverses, risques technologiques, protection des biens*, à moins de 400 000 en 2022.

Donc une baisse d'un million d'interventions, en en privatisant une bonne partie par le biais de la facturation (destruction d'hyménoptères, ouvertures de portes, ascenseurs bloqués).

Près de 60 000 interventions pour AVP ont également disparu.

Sur la période, le nombre global d'interventions a pourtant augmenté de 2 millions.



Montreuil, le 27 mai 2025

6

La perte de sens existe pourtant, par usure, sur-sollicitation, voir une sous-sollicitation dans les plus petits départements ou centres de secours, etc...

Les sapeurs-pompiers interviennent seuls, souvent en dehors de leurs missions traditionnelles et comblent des lacunes dans le système de santé, mais leur rôle dépasse souvent leurs missions initiales, mettant en lumière des dysfonctionnements structurels.

1. **Maintien à domicile** : Les pompiers jouent un rôle crucial dans le soutien aux personnes âgées et aux patients psychiatriques, notamment en l'absence de référents proches.
2. **Régulation médicale** : Bien que centrale, elle propose souvent le transport vers un hôpital, même quand une simple consultation en établissement de proximité suffirait. <https://www.cgtdessdis.com/hospitalocentrisme-et-attente-aux-urgences-pas-de-solutions/>
3. **Missions supplémentaires** : Les Services d'Incendie et de Secours (SIS) prennent en charge des missions non demandées, comme le déploiement de véhicules infirmiers, de VLM (Véhicules Liaisons Médicales) et d'officiers santé dans les centres d'appels, pour pallier les manques d'autres services, requalifier des interventions.

- **Préconisations du collectif CGT des SDIS :**

1. Transports et prise en charge médicale :

- **Transports programmés** : Proposer des solutions alternatives aux transports systématiques vers les hôpitaux et organiser un ramassage par un moyen de l'hôpital dédié pour les besoins de consultation non urgent.
- **Personnes isolées** : Impliquer les services sociaux et médicaux-sociaux.

2. Environnement :

- **Gestion de l'eau** : Les SIS et leurs outils (ENSOSP, ECASC) n'ont pas suffisamment intégré les enjeux environnementaux.
- **Risques climatiques** : Le nombre de camions-citernes a diminué malgré l'augmentation des feux de forêt. La France s'appuiera sur les renforts d'autres pays lors de crise majeure mais doit augmenter ses capacités propres.

3. Flotte aérienne et moyens nationaux :

- **Vieillesse de la flotte** : les problèmes de maintenance restent non résolus malgré les alertes.
 - **Feux de forêt** : La flotte aérienne doit être renouvelée et élargie pour faire face à l'intensification des risques et une stratégie de long terme doit être mise en place pour éviter le manque de cohérence et les retards dans les prises de décisions.
 - **FORMISC** : Ces équipes spécialisées devraient être utilisées plus souvent pour pallier les limites des pompiers, elles doivent être renforcées en hommes et matériels.
-



Montreuil, le 27 mai 2025

7

4. Recrutement et diversité :

- **Diversité** : Les rangs des pompiers manquent de diversité (sociale et culturelle). Les jurys devraient être formés pour éviter les biais discriminatoires. Aujourd'hui les SIS n'ont pas le visage de la France dans toute sa diversité.
- **Concours** : Les lauréats des concours ne sont pas toujours recrutés, et les raisons restent floues. Une enquête sociologique est nécessaire pour comprendre les blocages et tenter d'y remédier.

5. Santé des agents :

- **Protection insuffisante** : Les dossiers médicaux sont lacunaires, les visites médicales de fin de carrière absentes, et les locaux rarement conformes aux recommandations, les matériels sont encore insuffisants et ils doivent encore évoluer, comme les engins.
- **Risques professionnels** : Les procédures ne prennent pas suffisamment en compte les risques (amiante, PFAS, fumées toxiques).
- **Maladies professionnelles** : Les tableaux doivent être mis à jour pour inclure les risques identifiés par le CIRC.

6. Indicateurs et règles :

- **Indicateurs fiables** : Remplacer le délai de présentation du 1er engin par celui du 1er engin complet, conforme aux besoins identifiés à l'appel. Définir des objectifs journaliers d'effectifs de garde.
- **Comptabilisation des SPV** : Distinguer les volontaires actifs qui assurent de la disponibilité et des interventions, les membres du SSSM, les experts et les inaptes.
- **Ne plus recruter de mineurs.**

7. Financement :

- **Ressources nouvelles** : Les industriels et assureurs devraient contribuer au financement des SIS. La TSCA doit être révisée (€) et élargie (%).
- **Standardisation des engins** : Massifier les commandes et standardiser les véhicules pour réduire les coûts et améliorer la durabilité.

8. Attractivité et Filière professionnelle :

- **Régime de garde** : Permettre aux agents de délaissé le régime des gardes de 24h s'ils le souhaitent.
- **Retraite** : Améliorer la retraite, cesser la proratisation de la prime de feu, et lever le plafond de bonification permettant de dépasser les 20 trimestres.
- **Revalorisation** : Les grades de sergent et adjudant devraient passer en catégorie B, comme dans d'autres filières de la fonction publique. Les grilles doivent être retravaillées comme pour l'ensemble de la fonction publique.
- **Personnels administratifs et techniques** : Ils devraient bénéficier d'un Complément de Traitement Indiciaire pour être reconnus à leur juste valeur au sein des établissements où ils sont indispensables.



Montreuil, le 27 mai 2025

ANNEXES : LES QUESTIONS DES ATELIERS DES DIFFERENTS CHANTIERS THEMATIQUES :

8

Chantier thématique n°1

Quelles missions pour la sécurité civile de demain ?

Atelier n°1 : Le secours et soins d'urgence aux personnes

Questions à aborder

- Doit-on faire évoluer le système de gestion du SSUAP et, par voie de conséquence, adapter/améliorer nos systèmes de réception et de traitement des appels d'urgence ?
- Doit-on aller vers un système unique au plan national ? A quelle échelle territoriale ?
- Doit-on envisager la création d'une filière SSUAP, y compris pour les pompiers professionnels ?
- En matière de SSUAP, les missions des AASC doivent-elles être redéfinies ? Quel rôle peuvent-elles jouer dans l'activité pré-hospitalière ?
- Les moyens du GHSC et les moyens aériens des hôpitaux ont-ils besoin d'être optimisés ? La réflexion doit-elle comprendre les moyens aériens de la gendarmerie ?
- Doit-on étendre les missions de la sécurité civile à l'assistance aux personnes au sens large ou au contraire progressivement diminuer l'implication des acteurs de la sécurité civile dans les missions SSUAP ? Par exemple, les moyens de la sécurité civile doivent-ils être intégrés dans le cadre de la gestion du maintien à domicile des personnes âgées ?
- L'organisation des secours doit-elle être adaptée aux particularités des territoires. Par exemple, peut-il y avoir une organisation "urbaine et périurbaine" et une organisation "rurale" du SSUAP ?
- Doit-on renforcer les compétences techniques des acteurs de la sécurité civile non médecins en matière de soins aux personnes ?
- Quelle place pour la para-médicalisation infirmière dans le SSUAP ?
- Quelles missions pour la sécurité civile en lien avec les plateformes de téléassistance, télésurveillance ou e-call ?

Atelier n°2 : Les missions de protection contre les risques et la lutte contre l'incendie

Questions à aborder

- Comment mieux affirmer la compétence des acteurs de la sécurité civile en matière d'analyse des risques et de définition des mesures de prévention et de protection qui



Montreuil, le 27 mai 2025

9

est aujourd'hui partagée avec d'autres acteurs (énergie, construction, développement durable et écologie, ...) ?

- Comment peut-on associer en amont les acteurs de la sécurité civile (Etat, collectivités locales, SDIS) pour anticiper l'organisation, les mesures de prévention et d'intervention face aux risques nouveaux, sans installer de blocage ou de ralentissement des évolutions techniques ou technologiques nécessaires ?
- Devient-il nécessaire de disposer de cadres "vigies" chargés d'apporter la "vision sécurité civile" au sein des autres ministères et d'assurer une fonction de liaison (à l'instar du conseiller sécurité auprès du DGPN ou du conseiller sécurité auprès de la direction de la SNCF) ?
- Faut-il envisager une extension du concept de "couverture des risques" (limité actuellement, au plan territorial, aux seuls SIS -cf. SDACR) aux autres acteurs territoriaux ou de l'Etat (hors moyens nationaux sécurité civile qui disposent d'un contrat opérationnel) ?
- Qu'attendent les autorités politiques (Etat, élus locaux), des différents acteurs de la sécurité civile en matière de réponse opérationnelle ?
- Qu'attend-on de la combinaison des acteurs territoriaux avec les échelons nationaux (déconcentrés ou centraux) et dans quelle échelle de temps ?
- La réparation territoriale actuelle des différents échelons de la sécurité civile permet-elle de répondre aux enjeux actuels et à leur évolution, notamment dans le cadre de l'intensification des effets du changement climatique ?
- Le changement climatique impacte l'ensemble des pays du continent Européen. Alors que les moyens humains et matériels peuvent ne pas être disponibles, est-il nécessaire de déterminer ce que globalement la "sécurité civile Française" doit réaliser seule à partir de ses propres moyens (Etat et moyens des collectivités) ?
- L'activité des SIS est fortement impactée par les missions SSUAP. Quelles sont les conséquences sur les autres missions urgentes dans le champ non partagé (incendie) ou dans les autres missions partagées avec d'autres acteurs ?
- Doit-on améliorer le rôle et la coordination zonale et nationale sur l'engagement des moyens des SIS et des moyens associatifs ?
- Doit-on rééquilibrer l'investissement de la sécurité civile au profit de la prévention des risques ?

Atelier n°3 : La protection générale des populations : les actions d'appui et d'aide à la population / les missions post-opérationnelles (jour d'après)

Questions à aborder

- Qu'attendent les autorités politiques (Etat, élus, locaux) des différents acteurs de la sécurité civile en matière de protection générale des populations ?
- La répartition territoriale actuelle des différents échelons de sécurité permet-elle de répondre aux enjeux actuels de protection générale des populations notamment dans le cadre l'intensification des effets du changement climatique ou d'un contexte de tensions internationales ?



Montreuil, le 27 mai 2025

10

- La sécurité civile doit-elle plus clairement étendre les missions de ses différents acteurs dans le cadre de la protection générale des populations et notamment sur les aspects post-opérationnels ?
- Comment la population peut-elle devenir actrice de sa propre sécurité au sens de la loi de 2004 de modernisation de la sécurité civile ?
- Comment renforcer la culture de la résilience au sein de la population dans le cadre de sa préparation pour se confronter aux risques dans l'esprit du "citoyen, premier acteur de sa protection et de sa sécurité" ?
- Qu'attend-on de la combinaison des acteurs territoriaux avec les échelons nationaux (déconcentrés ou centraux) en matière de protection générale des populations, et dans quelle échelle de temps ?
- Quels rôles complémentaires pour le mouvement associatif (AASC et autres associations) en matière de protection générale des populations ?
- Quel regard portez-vous sur la rédaction et la mise à jour des différents plans de protection des populations (services préfectoraux SIDPC) ?

Atelier n°4 : Les missions pré-opérationnelles : formation, prévention, anticipation, préparation, planification

Questions à aborder

- Quel bilan peut-on tirer de la réforme de la planification ORSEC de 2005 ?
- Quel pilotage national pour la planification de sécurité civile ?
- Quelles conditions de collaboration des différents services concernés par l'élaboration et la mise à jour des plans ?
- La charge de planification est-elle tenable ? Trop lourde ? Comment la simplifier ?
- La prévention (ERP, commissions de sécurité) est-elle assez prise en compte et reconnue ?
- Quel rôle pour la DGSCGC pour la politique publique globale de prévention contre l'incendie ?
- Quelle évolution pour le contrôle de la sécurité incendie et quels impacts pour le métier de préventionniste ?
- Quel rôle pour les SIS dans la prévention des risques d'incendie en habitation dans un objectif de réduction de la mortalité (300 morts par an) ?
- Quel rôle les SIS la prévention des risques d'incendie dans les bâtiments à usage professionnel dans un objectif de réduction des pertes économiques ?
- Quel bilan tirer de la disparition de la commission centrale de sécurité ?
- Quel suivi et quelle appréciation sur les PCS et les PCIS ? Les acteurs de la sécurité civile doivent-ils être plus impliqués dans leur élaboration ou leur coordination ?
- Doit-on réviser la politique d'exercices de préparation aux crises majeures ? Doit-on renforcer le pilotage interministériel dans ce domaine ?
- Comment uniformiser et rationaliser les processus de formation à la gestion de crises ?
- Le pilotage de la doctrine et de la formation au secourisme doit-il évoluer ?



Montreuil, le 27 mai 2025

Atelier n°5 : Atelier prospectif : Missions à l'international, nouvelles missions... Quelles autres missions pour la sécurité civile de demain ?

Questions à aborder

11

Sur le champ missionnel de la sécurité civile de demain

- Quels critères apparaissent les plus déterminants pour nécessiter des évolutions missionnelles et d'organisation pour les acteurs de la sécurité civile ?
 - sécurité civile urbaine et sécurité civile rurale ?
 - sécurité civile et variations saisonnières de la population ?
 - sécurité civile et évolution des risques majeurs sur le territoire ?
- La sécurité civile doit-elle renoncer à certaines missions ?
- Les missions de la sécurité civile sont-elles assez reconnues ?

Sur les missions de la sécurité civile à l'international

- La sécurité civile a-t-elle les moyens d'intervenir à l'international ? Doit-elle développer ces moyens ?
- L'action internationale de la sécurité civile est-elle convenablement valorisée ?
- Quelle appréciation du rôle de l'UE en matière de sécurité civile (ou protection civile) : forces, faiblesses, espoirs ?
- Quelle collaboration entre l'Etat et les ONG dans les interventions internationales de sécurité civile ? Comment les choses s'articulent-elles avec les services du MEAE ?



Montreuil, le 27 mai 2025

12

Chantier thématique n°2

Une population actrice de sa résilience - un citoyen acteur de la Sécurité Civile

Atelier n°1 : La résilience de la population : Quels objectifs pour demain ?

Questions à aborder

- Quel bilan peut-on tirer de l'inscription dans la loi du principe du "citoyen acteur de sa propre sécurité" ?
- Est-ce que ce principe est compatible avec l'évolution des modes de vie (allongement de l'espérance de vie, mobilités, consommation numérique...) ?
- Est-ce que ce principe reste pertinent face à la multiplication et à l'intensification des crises ou bien doit-il évoluer ?
- Quels sont les aléas émergents et à venir auxquels les citoyens devront faire face ?
- Est-ce que la résilience doit aller au-delà des risques majeurs et s'appliquer de la même manière aux risques courants, ainsi qu'aux menaces (attentat, attaque du territoire...) ?
- Est-ce que la formation des citoyens à la résilience relève uniquement de la puissance publique (Etat et maires) et du milieu associatif, ou est-ce que d'autres catégories d'acteurs doivent s'en saisir ?
- L'Etat doit-il accompagner plus avant (établissement d'une doctrine emploi) les élus locaux dans la constitution des réserves communales de sécurité civile ?
- La systématisation du modèle des réserves communales peut-elle être envisagée ?
- Comment renforcer la complémentarité entre les AASC et les réserves communales ?
- Est-ce que la résilience de la population implique une notion de solidarité ? A ce titre, peut-elle devenir un facteur de cohésion nationale ?
- Faut-il prévoir une obligation de formation associée à un âge ou une situation particulière pour accélérer le % de Français formés aux premiers secours parmi les citoyens déjà sortis du cursus scolaire ?
- Au-delà de l'obligation de formation de leurs agents qui s'imposent aux employeurs publics, faut-il envisager une sensibilisation systématique à la démarche de citoyen sauveteur et valoriser cette dernière ?
- Faut-il instaurer un recyclage des unités d'enseignement de sécurité civile de la filière citoyenne (GQS, PSC) réputées aujourd'hui définitivement acquises ?
- Faudrait-il rendre la formation à la résilience obligatoire ?
- Quel pilotage national pour l'acculturation des publics à la résilience ? Faut-il créer une structure dédiée ?
- Comment permettre une collaboration des services concernés par la diffusion de la culture de la résilience ?
- Comment permettre et favoriser la participation des citoyens aux actions de sensibilisation à la résilience (exercices de sécurité civile notamment) ?



Montreuil, le 27 mai 2025

- Quelles ressources manque-t-il pour permettre une acculturation massive ?
- Quelle échelle de temps est nécessaire pour que l'ensemble de la population soit acculturé à la résilience ?

13

Atelier n°2 : Comment garantir une culture du risque globale ?

Questions à aborder

- Quel bilan peut-on tirer des récentes démarches mises en œuvre pour acculturer la population ?
- Que doit recouvrir la notion de risques ?
- La population doit-elle être aussi acculturée aux menaces ?
- Quels sont les intérêts d'avoir une population acculturée ?
- La culture globale implique-t-elle d'acculturer l'ensemble de la population ?
- Faut-il agir de manière prioritaire sur une ou plusieurs catégories de population ?
- Un pilotage national unique, de type délégation à la sécurité routière, permettrait-il d'atteindre cet objectif plus efficacement ?
- Comment coordonner les différents acteurs impliqués ?
- Quel rôle pour la sécurité civile pour favoriser la culture du risque au sein de la population ?
- Faut-il mobiliser les différents relais pour permettre une diffusion large de la culture du risque ?
- Acculturer nécessite-t-il de contraindre les acteurs, les relais, les publics ? Quelles sont les modalités pratiques à mettre en œuvre pour atteindre la population ?
- La culture de la population en matière de résilience suffit-elle ?

Atelier n°3 : Le citoyen, acteur de sa résilience

Questions à aborder

- Comment renforcer la culture du risque et la résilience en évitant l'idée de catastrophisme ?
- Comment associer les acteurs de la sécurité civile et les partenaires extérieurs pour sensibiliser et acculturer un maximum de citoyens à la culture du risque ?
- Doit-on envisager de créer des référents résilience dans les services étatiques à différents échelons ?
- Comment inciter les citoyens à adopter le rôle de "citoyen résilient", entre sensibilisation et moyens incitatifs et coercitifs ?
- Comment susciter un engagement volontaire du citoyen sans trop de contraintes ?
- Quelle stratégie adopter pour accroître le rayonnement et l'influence de la journée nationale de la résilience sur l'ensemble du territoire ?
- Comment renforcer l'impulsion des acteurs majeurs du développement de la résilience face aux risques majeurs que sont les élus et les collectivités territoriales ?
- Doit-on plus impliquer les SDIS et les sapeurs-pompiers pour l'information et la formation des populations ?



Montreuil, le 27 mai 2025

14

- Quels leviers activer pour renforcer plus encore l'implication des écoles et des établissements scolaires dans la démarche de sensibilisation des élèves et des personnels ?
- Comment impulser la formation des agents publics et des salariés aux comportements de sauvegarde et aux gestes qui sauvent ?
- Face à la vulnérabilité de certaines populations, comment envisager la diffusion de la résilience face aux risques ?
- Ne faut-il pas prévoir une formation et un rôle accru de la population retraitée qui dans les projections démographiques ne va pas cesser d'augmenter ?

Atelier n°4 : La résilience des territoires ; les enjeux de l'après crise et du relèvement

Questions à aborder

Comment mieux anticiper le relèvement des territoires ?

- Quelle stratégie de gouvernance est à mettre en place au niveau du local et du national ?
- Quels outils de planification peuvent être développés pour anticiper la phase post-crise ?
- Quelles ressources humaines, techniques et financières doivent être mobilisées pour garantir une réponse adéquate ?

Comment reconstruire de manière plus résiliente ?

- Quelles adaptations législatives et réglementaires sont nécessaires pour permettre une reconstruction plus adaptée aux nouveaux enjeux ?
- Comment intégrer les concepts de durabilité et de résilience dans les politiques de reconstruction, au-delà de la simple restauration à l'identique ?

Un "statut spécial relèvement" est-il nécessaire pour les collectivités sinistrées ?

- Faut-il envisager un cadre juridique dérogatoire, permettant aux collectivités touchées de ne pas être soumises à certaines réglementations (urbanisme, environnement, loi sur l'eau) durant la période de relèvement ?
- Quelle durée serait adéquate pour une telle période dérogatoire, et quels critères détermineraient la fin de son appellation ?

Comment mieux gérer le foncier dans les zones vulnérables après une catastrophe ?

- Comment les établissements publics fonciers et autres acteurs du territoire peuvent-ils être plus impliqués dans la gestion du foncier post-crise ?
- Quelles mesures peuvent être envisagées pour limiter les risques liés à la vulnérabilité des territoires sinistrés (zonage, préemption, réaménagement) ?

De quels renforts les collectivités sinistrées ont-elles besoin ?



Montreuil, le 27 mai 2025

15

- Quelle serait la pertinence de créer une équipe de spécialistes (de type task force) prête à intervenir auprès des préfets de départements dans la gestion de la reconstruction ?
- Comment un tel réseau pourrait-il être organisé pour assurer une réponse rapide, coordonnée et efficace dans les situations d'après crise ?

Quels "intrants de résilience" devraient être mis en place ?

- Faut-il prévoir des infrastructures spécifiques comme des aires de stockage de secours ou des pistes de secours pour les périodes de relèvement ?
- Comment anticiper ces besoins et les intégrer dans les plans de préparation des territoires ?

Atelier n°5 : Atelier prospectif : le retour de la défense civile ?

Questions à aborder

- Comment définir le concept de défense civile ?
- Le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) doit-il intégrer le risque de conflit ?
- Faut-il intégrer la défense civile dans les compétences des maires ? (La définition de la police municipale dans le CGCT ne prévoit pas cette compétence)
- Les plans communaux de sauvegarde doivent-ils intégrer le risque de conflit ?
- Quel rôle pour les sirènes d'alerte du Système d'alerte et d'information aux populations (SAIP) ? retours aux sources ? quelle articulation avec le dispositif FR-Alert ? quel rôle pour le futur réseau de communication satellite Galileo ?
- Quelles mesures de protection des populations face aux risques de résurgence d'attaques aériennes ?
- Doit-on réintégrer un volet défense à la sécurité civile ?
- Les notions de défense civile et de sécurité civile sont-elles fondamentalement différentes ?
- Doit-on redéfinir les rôles des différents acteurs de la sécurité civile en cas de conflit pouvant toucher le territoire national ?



Montreuil, le 27 mai 2025

16

Chantier thématique n°3

Pilotage et animation du continuum de la Sécurité Civile

la gestion des crises : une approche globale

Atelier n°1 : La place des différents acteurs dans le continuum de sécurité civile

Questions à aborder

- Percevez-vous la sécurité civile comme une politique publique globale et cohérente qu'il convient de décliner au plan territorial ?
- Comment améliorer la compréhension d'une politique territoriale de sécurité civile partenariale chez les acteurs eux-mêmes ?
- Quels acteurs sont susceptibles de jouer un rôle renforcé dans la sécurité civile ?
- Comment mieux animer le continuum de sécurité civile ? Qui, quelles instances, et avec quels moyens ?
- Comment assurer une meilleure cohésion entre les acteurs de la sécurité civile au niveau départemental et zonal ?

Atelier n°2 : La place et le périmètre de la zone de défense et de sécurité dans le continuum de la sécurité civile

Questions à aborder

- Un engagement formel des pouvoirs publics sur la pérennité de l'échelon zonal est-il nécessaire ?
- En quoi l'échelon zonal est-il réellement utile ? et comment l'échelon zonal pourrait voir son utilité renforcée ?
- Doit-on renforcer le lien hiérarchique avec les départements dans les différents domaines de compétence du niveau zonal ?
- Quels sont les domaines dans lesquels les actions de confortement de l'échelon zonal doivent être aujourd'hui prioritairement menées ?
- Les COZ disposent-ils des installations techniques et des ressources humaines pour exercer leurs missions ?
- Le périmètre actuel des missions de l'échelon zonal est-il pertinent ? Doit-on faire évoluer ce périmètre ?
- L'Etat-major de zone doit-il être transformé en direction zonale de sécurité civile ?
- Quelles sont les compétences à rechercher pour étoffer les ressources de l'EMIZDS ?
- Le transfert de fait de la SI au cabinet des PDDS est-il pertinent ?
- L'évolution des COZ vers une structure de type CIC zonale, outil de gestion de crise de toute nature au sein de laquelle la doctrine du menant / concourant serait mise en œuvre, est-elle pertinente ?



Montreuil, le 27 mai 2025

17

- Doit-on mieux définir les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre le préfet de zone et le préfet délégué / le DGSCGC et les CEMIZ ?
- Doit-on mettre en œuvre des outils de suivi d'activité et quelle évaluation de l'activité des EMIZ ?
- Compte-tenu de leur caractère interministériel, l'ensemble des ministères devrait-il participer au fonctionnement des EMIZ ?
- Faut-il notamment développer, voire unifier l'échelon zonal auprès de l'ensemble des acteurs de la gestion des crises (forces de sécurité intérieure, santé, transports, etc.) ?

Atelier n°3 : L'adaptation de la planification de sécurité civile

Questions à aborder

- Les acteurs concernés ont-ils une vision suffisamment claire de la planification aujourd'hui prescrite (qui s'impose à eux) ?
- La planification de sécurité civile est-elle soutenable par les services qui doivent la réaliser ?
- Est-il possible de concevoir une organisation plus mutualisée SIDPC et SDIS ?
- Les SDIS doivent-ils être plus investis dans la réalisation et la tenue à jour de la planification départementale de sécurité civile ?
- La ZDS pourrait-elle piloter davantage la planification des départements et se constituer ainsi nettement à la fois en appui et en tête de réseau (voir avec atelier n°2) ?
- N'est-il pas plus opportun dans ce domaine spécifique de la planification de renforcer les moyens de la ZDS plutôt que ceux des départements ?
- Quel bilan de la réforme ORSEC ?
- Peut-on fusionner des plans (lesquels) ?
- Peut-on allonger (un peu) certains délais de mise à jour ?
- Comment rendre les plans plus opérationnels ? Les ordres zonaux d'opérations constituent-ils une voie à explorer dans ce cadre ?

Atelier n°4 : La rationalisation des centres opérationnels et de leurs outils

Questions à aborder

- Le déploiement du dispositif NEXSIS à l'échelle nationale doit-il s'accompagner d'une refonte ou d'une simplification du schéma de remontée d'information (COD > COZ > COGIC) ?
- Au titre du plan de continuité d'activité du COGIC et de l'information du gouvernement, est-il envisageable de prévoir une salle miroir (un ou plusieurs COZ) qui assurerait la fonction de permanence et de redondance du COGIC ?
- Est-il envisageable de prévoir un COD miroir dans un centre opérationnel départemental voisin (ex : autre COD, CODIS) ?
- Quel bilan tirer de l'expérimentation du numéro unique d'appel d'urgence en application de l'article 17 de la loi Matras ?



Montreuil, le 27 mai 2025

18

- Ne pourrait-on pas tirer les enseignements des centres communs de réception des appels existants afin d'accélérer le processus de validation d'un format national ?
- Faut-il conserver des réseaux de transmission « rustiques » pour garantir une redondance minimale des systèmes ou au contraire encourager la concentration des réseaux des communications de RRF (cf. la tempête Alex en 1996) ?
- Comment simplifier les saisies multiples dans les différents outils de pilotage (SYNERGY2, SYNAPSE...) ?
- Quel avenir pour le déploiement des outils locaux (communaux ou intercommunaux) d'information, d'alerte et d'accompagnement des populations ?
- Comment les outils d'information, d'alerte et d'accompagnement mis en place par les collectivités territoriales peuvent-ils s'intégrer et s'inscrire en complémentarité des systèmes déployés par l'Etat (FR-Alert, sirènes, etc.) ?

Atelier n°5 : L'articulation interservices et interministérielle

Questions à aborder

- Comment simplifier la coopération interservices au sein du ministère de l'intérieur, en particulier les relations entre la sécurité civile et les services support (budget, achats, personnel...) ?
- Comment faire arbitrer au mieux les dossiers impliquant la sécurité civile ?
- Comment fluidifier les travaux interministériels impliquant la sécurité civile ?
- Comment renforcer la DGSCGC, tout en conservant « l'esprit de la sécurité civile » marqué par la capacité d'adaptation aux événements ?
- Comment adapter la gestion des moyens de la sécurité civile aux attentes de l'opérationnalité ?
- Comment mieux assurer à la DGSCGC la capacité à faire arbitrer les dossiers pilotés par d'autres ministères mais concernant également la sécurité civile ?



Montreuil, le 27 mai 2025

19

Chantier thématique n°4

Bénévoles, volontaires, professionnels : un modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur.

Questions à aborder

1) L'attractivité des activités et des métiers de la sécurité civile

- Pourquoi des personnes, femmes ou hommes, jeunes ou moins jeunes, se sentent attirés par la Sécurité Civile ?
- Pourquoi une personne souscrit-elle un engagement auprès d'une association agréée de sécurité civile ou comme sapeur-pompier volontaire ?
- Comment améliorer l'attractivité des activités de sécurité civile dans la population ?
- Comment valoriser les conclusions de l'enquête sur la féminisation ?
- Comment améliorer l'attractivité des métiers rares à la sécurité civile ?
- Comment conserver l'attractivité des activités et des métiers sur une longue période ou carrière
- Comment attirer un public féminin en plus grand nombre, à l'instar de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, au sein des différents métiers de SPP ?
- Quelles sont les réflexions sur l'attractivité des acteurs eux-mêmes ainsi que des structures qui les emploient ?
- Comment maintenir un intérêt pour ces métiers et activités dans une société où l'immédiateté prime ?
- Quelle compatibilité entre l'attitude "je clique, je consomme, je jette" et l'engagement de sécurité civile sur le long terme ?
- Quels équilibres entre facteur financier et intérêt pour une activité, un métier ?
- Comment attirer de nouveaux publics sans dégrader le mode de recrutement actuel ?
- Comment ajuster le modèle de carrière des SPP avec une discontinuité de durée dans l'engagement ?

2) Quels enjeux pour la filière des sapeurs-pompiers professionnels au sein des SIS ?

Questions à aborder

- Faut-il des filières distinctes selon les missions ? Faut-il revoir les compétences à détenir selon les missions ?
- Comment gagner en cohérence entre les grades et les emplois exercés ?
- Comment prendre en compte les attentes et les motivations des nouveaux jeunes publics souhaitant s'engager comme SPP dans une carrière non linéaire ou plus courte ?
- Comment fidéliser ? La fidélisation doit-elle être un objectif au regard des attentes des nouvelles générations ?



Montreuil, le 27 mai 2025

20

- Quel type de communication mettre en œuvre en matière de recrutement pour éviter la désillusion face à l'exercice de missions fortement dominées par le SUAP ?
- Quelles perspectives statutaires et indemnitaires, en fonction des missions des SIS mais également des contraintes financières ?
- Faut-il créer un corps à l'état pour le cadre d'emploi de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ?
- Faut-il mieux anticiper et mieux aménager la gestion des fins de carrière, en lien avec l'évolution de l'âge de départ à la retraite ?

3) Garantir la santé et la sécurité des acteurs

Questions à aborder

- Les acteurs de la sécurité civile sont-ils globalement bien protégés ?
- Quels sont les domaines prioritaires dans lesquels les actions doivent être aujourd'hui menées ?
- Faut-il structurer davantage au niveau central la fonction sécurité en service pour l'ensemble des acteurs de la sécurité civile ?
- Faut-il structurer davantage au niveau central la fonction santé en service pour les sapeurs-pompiers et les moyens nationaux de la sécurité civile ?
- Les bénévoles des AASC et des réserves de sécurité civile sont-ils aussi bien protégés que les acteurs institutionnels ?
- Les structures départementales actuelles des SIS (CSE, FSSSCT, CCDSPV), sont-elles adaptées à la spécificité de l'activité des sapeurs-pompiers ?
- Quels acteurs de santé et de sécurité en service sont pertinents et comment les mobiliser ?
- Comment anticiper l'apparition de risques nouveaux pour les acteurs de la sécurité civile ?
- Le corpus disciplinaire et statutaire est-il adapté à l'évolution et à l'évolution des signalements liés à des faits de harcèlement ou de discrimination ?
- Comment accompagner les acteurs et les organisations sur les moyens à mettre en œuvre pour recueillir les éléments permettant de mener, dans les meilleures conditions, les enquêtes administratives et les procédures disciplinaires en lien avec les discriminations et les violences sexistes et sexuelles ?

4) Valoriser et pérenniser l'engagement volontaire

Questions à aborder

- Quelle vision d'ensemble sur la place du volontariat à l'avenir ? L'avenir du volontariat est-il compromis par l'évolution de la société et par l'individualisme ?
- Quelles mesures de valorisation et d'incitation au volontariat sont les plus urgentes ?
- Quelles sont les attentes les plus fortes des SPV aujourd'hui concernant leurs missions et leurs liens avec les SIS ?



Montreuil, le 27 mai 2025

21

- Quelle position prendre au regard de la directive européenne sur le temps de travail ?
- Faut-il développer une troisième voie entre les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ?
- Faut-il distinguer volontariat urbain et volontariat rural ? Avec quelles conséquences ?

5) Valoriser et pérenniser l'engagement bénévole

Questions à aborder

- Quelle place pour le bénévolat dans la société d'aujourd'hui ?
- Après leur reconnaissance par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, demande-t-on trop aux bénévoles ?
- Comment soutenir le bénévolat sans le mettre en " concurrence" avec le volontariat des sapeurs-pompiers ?
- Quels leviers de fidélisation de l'engagement bénévole ?
- Quel socle de compétences pour les bénévoles secouristes ?
- Quelle valorisation de l'engagement bénévole des plus jeunes (enseignement secondaire et supérieur) ?
- Quel développement pour les réserves de sécurité civile ?
- Quelle articulation départementale entre les différents dispositifs d'engagement bénévole ?



Montreuil, le 27 mai 2025

22

Chantier thématique n°5

La gouvernance, le financement et les moyens des acteurs de la Sécurité Civile

Atelier 1 : La gouvernance et le financement des SIS

Questions à aborder

- Faut-il revoir la contribution du bloc communal ? Si oui, suivant quels objectifs ou quels critères ?
- Faut-il encourager le transfert aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la compétence de financement du fonctionnement des SIS ?
- Quelles pistes d'économies pour les SIS ?
- Quelles mutualisations entre les SIS et leurs partenaires ?
- Peut-on aller jusqu'à revoir le périmètre géographique de certains SIS ?
- Quelle péréquation éventuelle entre les SIS ?

Atelier 2 : Territorialisation et mutualisation des moyens

Questions à aborder

Concernant les acteurs institutionnels nationaux

- Au plan national, dans le cadre des projets de loi de finances (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé et de l'Accès aux soins, Ministère de la Transition Ecologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques, etc.), comment mettre en place et quels seraient les indicateurs partagés en interministériel pour rendre compte aux assemblées parlementaires de la politique partagée du SSUAP et de l'AMU, en particulier des TSU et du champ de l'urgence pré-hospitalière en général ?
- Au plan national, comment envisager un bilan de la mise en œuvre de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à moderniser et améliorer les services de secours ?
- Au plan national, faut-il réfléchir à instituer une instance à compétence nationale chargée des problématiques de sécurité civile dans leur ensemble (Conseil national de sécurité civile) ?

Concernant les acteurs départementaux

- Au plan départemental, compte tenu de l'importance du SSUAP au niveau des SDIS ainsi que des autres acteurs (AASC, TSP), comment intégrer les problématiques SSUAP et AMU à une instance de suivi au niveau départemental à partir des remontées des différents acteurs (CODAMUP-TS, CDSC article D. 711-10 du CSI, commission de conciliation paritaire article R. 6313-7-2 du code de la santé publique) ?



Montreuil, le 27 mai 2025

23

- Quels seraient les indicateurs qui pourraient éclairer le conseil départemental de sécurité civile dans le cadre de l'extension de ses compétences au SSUAP ?
- Est-il possible de dresser un inventaire exhaustif des acteurs concourants à l'urgence pré hospitalière et de disposer d'une mise à jour en temps réels pour les services opérationnels (SAMU, CODIS, représentants des TSP, AASC) ?
- Comment les forces départementales en présence (SMUR, SDIS, AASC, TSP) pourraient contribuer à réduire les zones de faible couverture par une connaissance mutuelle et partagée, en temps réel de leurs différents moyens ?

Concernant les acteurs régionaux :

- Le tourisme étant une cause d'augmentation de la population sur certaines zones du territoire hexagonal et ultramarin, comment la compétence partagée entre collectivités - région, département, bloc local - pourrait alimenter un fonds de financement avec une clé de répartition entre les différents acteurs en fonction de leurs activités dans le domaine de l'urgence pré-hospitalière (SDIS, AASC, TSP, centres hospitaliers sièges des SAMU et de SMUR) ?

Concernant les effets des risques pouvant générer une activité SSUAP :

- Comment étendre le principe « pollueur - payeur », en amont des crises et sur la base de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, pour constituer un fonds de financement avec une clé de répartition entre les différents acteurs de l'urgence pré hospitalière (SDIS, AASC, TSP, centres hospitaliers sièges des SAMU et de SMUR) ?

Atelier 3 : Rôle et modèle économique des AASC

Questions à aborder

- Faut-il structurer davantage le secteur associatif de sécurité civile, en lien avec les pouvoirs publics ? Et comment (reconnaissance du rôle du CNPC, mise en place de processus de concertation, autres méthodes) ?
- Les AASC sont-elles trop sollicitées par les pouvoirs publics ?
- Comment procéder à une analyse approfondie et objective de la situation financière des AASC ?
- Quels risques (de déontologie, d'état d'esprit, mais aussi administratifs, sociaux et fiscaux) liés à une professionnalisation progressive et/ou partielle de l'action des AASC ?
- Comment reconnaître la contribution au profit des AASC à la résilience de la société ?
- Où en est-on des actions de reconnaissance au profit des AASC et de leurs bénévoles ? Quelles priorités retenir aujourd'hui ?

Atelier 4 : Optimiser la complémentarité des moyens nationaux et locaux



Montreuil, le 27 mai 2025

Questions à aborder

24

- La répartition territoriale des SDIS sert de support, à l'appui des CoTRRiM, pour renforcer la réponse aux risques majeurs (naturels ou technologiques), par dotation de l'Etat ou fléchage de subventionnement, produisant une densification des moyens spécifiques pouvant être mobilisés par les EMIZ (exemple des Modules Mobiles de Décontamination ou des dernières dotations feux de forêts). Cette politique d'investissement ne devrait-elle pas concerner l'ensemble des risques dans le cadre d'une approche pluri annuelle donnant une visibilité aux différents acteurs ?
- La répartition territoriale de la réponse nationale (UHSC) pourrait-elle encore être densifiée - à l'instar de la création de l'U4 à Libourne - par la création d'UUSC dans les zones non pourvues, voire dans les territoires ultra-marins ?
- L'optimisation de la réponse pourrait passer - à effectif constant des SDIS - par une montée en compétence des SDIS dans les zones encore en retrait par rapport aux risques générés par le réchauffement climatique (risque incendie de forêts notamment). La formation des acteurs au risque feux de forêts par anticipation permettrait de disposer de ressources supplémentaires mobilisables pour les autres zones et une réponse adéquate sur la zone d'origine.
- La réponse opérationnelle ne se réduit pas aux seuls équipements mobiles et ressources humaines. Les équipements fixes contribuent à la bonne marche des opérations de lutte. Une piste d'optimisation pourrait entrer dans le champ interministériel avec une densification du réseau DFCI dans les massifs forestiers du Nord, Est et Ouest (cf. recommandations 28 de la mission inter inspections générales CGAAER - IGA - IGEDD).
- Le déploiement du mécanisme européen de protection civile peut appeler des observations sur les moyens qui font actuellement défaut à l'échelle nationale. L'exemple des moyens de pompage lourd (renforts des unités des Pays Bas cf. inondation dans le Pas de Calais 2023/2024) ne pourraient-ils pas donner lieu à des dotations pour les UHSC, les ESOL ou de certains SDIS dans chaque zone ? (Dotation de l'Etat ou co-financement Etat - Europe dans un paquet dédié) ?

Atelier 5 : L'intégration des avancées technologiques, de l'innovation industrielle et des recherches universitaires en matière de sécurité civile

Questions à aborder

- Faut-il un pilotage national pour la protection informatique des acteurs de la SC (NIS 2 et RGPD) ?
- Quel emploi pour l'IA au sein de la sécurité civile ? - Comment disposer de la donnée en nombre et structurée à partir de référentiels - Comment disposer des bases nécessaires ?
- Quels rôles pour les nouvelles technologies dans le projet de renforcement de la résilience du citoyen et l'information des populations ?



Montreuil, le 27 mai 2025

25

- Quelle solution d'accompagnement et d'ingénierie financière pour lancer des pôles de compétitivité ou finaliser des développements avec une diffusion large ?
- Comment disposer d'une réelle interopérabilité des systèmes d'information opérationnels employés par les différents acteurs de la gestion de crises ?
- Comment lancer une démarche programmatique globale d'investissement en innovation au sein de la sécurité civile ? Pour quels objectifs ?
- Comment construire une souveraineté numérique sur l'emploi des drones et les données qu'ils produisent avec une procédure nationale ?
- Comment la transition énergétique des vecteurs de déplacement des SIS se réalisera-t-elle ?
- Comment être plus présents et mutualiser les énergies pour se positionner sur les projets européens ?
- Comment mettre en place un schéma directeur du numérique de sécurité civile qui réponde à :

1. La définition du juste besoin (moins d'outils et mieux d'outils) afin de mieux maîtriser les coûts induits, tout en se préservant des risques « cyber » et juridiques liés à la protection des données.

2. La simplification des outils utilisés, pour les rendre plus accessibles afin de limiter les séquences de formation chronophages.

3. Une complémentarité des outils de sécurité civile, en évitant les redondances de fonctionnalités.

- Comment trouver des solutions techniques, organisationnelles visant à rationaliser et à améliorer nos capacités en matière :
 - D'échanges d'informations, à la fois verticaux et transversaux entre les différentes structures de gestion opérationnelle au niveau départemental, zonal et national,
 - D'information des autorités (diffusions de message Flash et de FOCUS),
 - De continuum de la main courante entre CODIS, COD, COZ, COGIC et CIC,
 - De planification, la programmation, l'anticipation (suivi des plans du dispositif ORSEC, utilisation d'outils cartographiques),
 - De gestion des moyens opérationnels (GMNT, GMA, SIS, notamment le suivi du pacte capacitaire),
 - De conduite d'opérations (cadre d'ordre, relevés de décisions, messages de commandement, télégrammes aux préfets etc.),
 - De gestion tactique de situations opérationnelles, de géolocalisation, d'exploitation des RETEX.

Atelier 6 : De nouveaux financements pour la sécurité civile ?

Question à aborder

L'atelier a vocation à aborder l'ensemble des questions détaillées dans le précédent descriptif. Il sera l'occasion de questionner non seulement le financement de l'État et des collectivités, mais aussi les possibles sources nouvelles, en mettant à profit les autres acteurs : citoyens eux-mêmes, assurances, mutuelles...